

## **DÉLIBÉRATION**

## du 19 décembre 2023

Présents: 23 Excusés: 4 3 pouvoirs  Absents: / Votants: 26 En exercice: 27  Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 2 1 DEC. 2023  Publiée, le 2 2 DEC. 2023  Notifiée, le	L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.  Étaient présents: M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Sandrine BRANCHEREAU, M. Bruno CHICOISNE, M. Cédric DOTTOR, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU Étaient absents excusés: Mme Laurence BERNARD TANGUY (ayant donné pouvoir à Marina LUCAS), Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Anne-Marie HENRY), Madame Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Mme Estelle GOIMBAUD) Mme Maria COURTAY, Assistaient également au titre des services: Marie LARDEUX, Fabienne PITON Secrétaire de séance: Marina LUCAS  Date de la convocation: 13 décembre 2023
Délibération n°23.8.6	FINANCES  Fixation d'un tarif horaire pour l'utilisation du terrain synthétique Gabriel BORDAY 2024

Madame le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 17 juillet 2023 fixant le tarif d'utilisation du stade Gabriel BORDAY à 29.48€ par heure. Ce tarif est facturé aux associations sportives non mésangéennes et avec lesquelles une convention est passée.

En raison de l'évolution des tarifs des fluides, du coût horaire des agents municipaux et de la programmation pluriannuelle de l'entretien spécifique du terrain de football synthétique, le coût d'exploitation a été réactualisé pour être porté à 32€ de l'heure (arrondi à l'euro le plus proche), selon suivant :

- Dépenses de fonctionnement annuelles prévisionnelles 2024 : 48 993.70€ (dépenses liées aux vestiaires et au terrain, en dehors des dépenses d'investissement)
- Temps d'utilisation par le club de Mésanger : 1 540h (35h par semaine X 44 semaines)
- Soit un coût horaire d'utilisation de 48 993.70 / 1 540 = 31.81€

Pour rappel, la location du terrain synthétique se fait par créneau de 3h, soit 95,43€ par créneau.

## Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ► FIXE le tarif d'utilisation horaire des équipements (terrains + vestiaire + éclairage) du stade Gabriel BORDAY à 31.81€,
- ▶ AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le Maire, Nadine YOU

Marina LUCAS Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture 044-214400962-20231219

2386d-DE Recu le 21/12/2023